

## *Séance du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007*

### **Appel nominal :**

- Pouvoir de Mme Danièle CARON à Mme Mireille HINGREZ-CEREDA (annexe n°1) ;
- Pouvoir de Mme Marie-Françoise BOURGAIN à M. Richard HONVAULT (annexe n°2) ;
- Pouvoir de Mme Véronique BOUAZZI à M. Philippe HERENGUEL (annexe n°3).

**Secrétaire de séance :** M. Claude COUQUET

**M. le Maire :** Nous allons, tout d'abord, rendre hommage à la mémoire de Madame Maryse LATOUR.

« Le 16 novembre dernier, nous avons appris, avec une profonde consternation, la nouvelle du décès de Madame Maryse LATOUR.

A notre Collègue tant estimée pour ses très grandes qualités, je voudrais maintenant rendre un ultime hommage, dans cette salle où elle a siégé, de nombreuses années, et où, ce soir, nous la pleurons. Née le 27 décembre 1943, dans notre ville, elle y a passé la totalité de sa trop brève existence.

Son enfance s'est déroulée au domicile familial du boulevard Sainte-Beuve, avec son père mécanicien automobile, sa mère sans profession, et son frère Jacques, qui naquit en 1949. A l'âge de quinze ans, Maryse eut la douleur de perdre sa mère emportée par la maladie, puis un an après, lors d'un accident, son père. Frappée par le malheur, elle fut recueillie avec son frère par sa tante, Madame Marguerite VIDAL, dans sa maison de la rue Laënnec.

Après avoir fréquenté l'école Saint-Jean sise, à l'époque, en vieille-ville, Maryse LATOUR entra dans la vie active. Elle a exercé la profession de secrétaire de santé scolaire dans les écoles et collèges de notre cité. Elle a alors vécu dans un appartement de la rue Pierre et Marie Curie, avant d'emménager dans le building B du boulevard Gambetta. Ses supérieurs hiérarchiques et Collègues ne tarissaient pas d'éloges sur Maryse. Déjà dans le cadre professionnel, elle n'hésitait jamais à aider des personnes dans le besoin.

D'une discrétion totale, Maryse LATOUR était néanmoins engagée. Elle prenait part à toutes les manifestations et luttait continuellement pour plus de justice et pour une plus grande solidarité. Elle oeuvrait constamment pour les droits de l'homme et se souciait beaucoup des sans-logis.

Militante de l'ombre, elle rejoignit le Parti Socialiste, en 1989. Aux côtés de Guy LENGAGNE, elle devint Conseillère Municipale d'Opposition, en 1995. A l'occasion des élections municipales de 1996, elle fut élue Adjoint au Maire. Chargée des personnes âgées, elle occupa également les fonctions de Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale. Le mandat d'Adjoint au Maire de cette dame d'une efficacité remarquable fut renouvelé en 2001, puis un an plus tard, lorsque je fus élu Maire de Boulogne-sur-Mer.

Jusqu'à son décès, elle a exercé, avec une grande compétence, ses importantes attributions : les affaires sociales et la solidarité, la lutte contre la précarité, les actions en faveur des aînés, la gestion des espaces verts et les cimetières.

Appréciée pour ses innombrables qualités, Maryse LATOUR fut amenée à siéger dans de nombreuses commissions, parmi lesquelles celles des Affaires Culturelles, de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports. Elle oeuvra au sein des Conseils d'Administration du Centre Hospitalier Duchenne, de l'Orphelinat Beaucerf, du Centre Social du Chemin Vert, du lycée professionnel Jean-Charles Cazin. Elle fut Membre des conseils d'établissement des maisons de retraite, du centre d'hébergement Long Séjour, de l'école Michelet. Elle prit activement part aux réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal, du Syndicat Mixte de Lutte contre l'Incendie, de la Caisse des Ecoles, de la Commission Social et Logement du Développement Social Urbain et des Droits à la Personne. La commission d'attribution des logements appartenant au patrimoine locatif de la ville de Boulogne-sur-Mer la compta également parmi ses Membres.

Perfectionniste, Maryse suivait minutieusement l'évolution des dossiers qu'elle traitait. Active au plus haut point dans les affaires relatives au troisième âge, elle rencontrait fréquemment les personnes âgées dans les clubs. Elle participait à tous les repas qu'elle organisait à leur intention. Elle veillait personnellement à la qualité des articles contenus dans les colis remis pour les fêtes de fin d'année à nos aînés.

Aider autrui dans le besoin était sa raison d'être. Lorsqu'un administré lui faisait part de ses difficultés, elle trouvait presque toujours des solutions adaptées. Souvent, elle proposait son aide sans que celle-ci lui ait été demandée. Nombreuses étaient les personnes dans la souffrance qu'elle aidait, en toute humilité.

Femme de solidarité, généreuse, elle abhorrait l'égoïsme et l'abandon. Elle ne supportait aucunement la détresse des gens. Elle savait écouter les personnes en difficulté et leur parler avec un grand respect. Après leur avoir apporté son aide précieuse, elle les suivait dans le temps et leur prodiguait de constants conseils. Elle leur traçait le chemin à suivre pour se reconstruire.

Constamment attentive à son prochain, elle agissait toujours avec dignité, pudeur et discrétion. D'une sincérité permanente, elle ne tirait aucune gloire de son rôle d'Elue. Pour elle, son action continuelle pour la population devait se dérouler en toute simplicité.

Femme de terrain, elle se rendait toujours sur les lieux des sinistres, de jour comme de nuit. Elle savait prendre les mesures idoines pour reloger des personnes ayant perdu leur chez-soi.

Notre Collègue se dépensait aussi, sans compter, dans le but d'apporter un peu de bonheur aux enfants de familles défavorisées. N'a-t-elle pas été l'une des chevilles ouvrières de l'opération « Noël des Margats » consistant à distribuer des jouets à ces petits Boulonnais ?

Maryse LATOUR déployait de l'énergie en toute discrétion. Elle prenait d'excellentes initiatives, même si certaines d'entre elles étaient surprenantes. N'a-t-elle pas, par exemple, essayé, avec succès, de faire chanter des jeunes lors d'un repas destiné aux anciens ? Nous nous souvenons également des rencontres qu'elle a organisées autour d'un café et d'une animation dans différents quartiers, parce qu'elle considérait, à juste titre, que les gens ne se parlaient plus.

En outre, notre Collègue consacrait beaucoup de temps au fleurissement de la cité. Une semaine avant sa disparition, elle présidait en mairie la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries. Elle tenait beaucoup au concours des villes, balcons et terrasses fleuris et elle incitait constamment nos concitoyens au fleurissement de leur habitation. Elle a aussi créé le concours

des décorations de Noël, en insistant sur le fait qu'il fallait privilégier les décorations aux illuminations, et ce dans le but de ne pas faire dépenser trop d'électricité aux Boulonnais.

Elle aimait aussi beaucoup les animaux. Présidente de l'Association de Protection des Animaux du Boulonnais, qu'elle créa en octobre 2003, elle y a consacré beaucoup de temps. Elle tenait au respect entre l'animal et l'homme. Elle voulait favoriser le maintien des animaux chez les personnes âgées. De plus, elle a lutté afin d'offrir aux chats du Mont de Terre, abri et nourriture.

Il y a aujourd'hui cinq semaines, une grande figure boulonnaise a été terrassée, à son domicile, par la mort, occasionnant un réel émoi chez les Boulonnais. A celle qui ne se consacrait qu'aux autres, qui ne supportait pas l'indifférence de la société, qui dans chacune de ses missions mettait de l'engagement et du cœur, nous nous devons de rendre un dernier hommage ce soir.

Nous nous souviendrons toujours, avec émotion et nostalgie, de notre regrettée Collègue qui, joviale et simple, sut se créer un entourage d'amis, non seulement au cours de sa vie professionnelle, mais également au sein des assemblées et commissions, dans lesquelles elle siégeait avec une assiduité remarquable et dont elle partageait les travaux avec empressement. Pondérée, elle apportait, par des interventions pertinentes, des suggestions, qui étaient le fruit de son expérience personnelle.

Elue d'exception, aux conseils avisés et appréciés, toujours à la tâche, Maryse LATOUR était une précieuse collaboratrice, sur laquelle nous pouvions constamment compter.

Honnête, franche, elle faisait toujours part de ses craintes et inquiétudes. Sans ambages, elle disait ce qu'elle pensait. Nous perdons une amie d'une fidélité remarquable, en permanence à l'écoute d'autrui dans le besoin.

Maryse aimait Boulogne-sur-Mer, sa ville dont elle était fière. Elle était constamment préoccupée par le bien-être de ses concitoyens.

Nombreux ont été ses amis, les Elus, responsables d'associations, représentants institutionnels et simples citoyens à avoir assisté aux obsèques de notre Collègue, pour lui témoigner leur amour, leur reconnaissance pour son action, leur amitié. Les témoignages affectueux écrits dans les livres de condoléances ouverts à l'accueil de l'Hôtel de Ville et au Centre Communal d'Action Sociale révèlent également la perte ressentie par la population.

Si des personnes survivent par le souvenir et l'œuvre qu'elles ont laissés derrière elles, notre amie Maryse LATOUR sera de celles-ci. L'exemple parfait de sa vie vouée à son prochain, restera, à tout jamais, gravé dans nos mémoires.

En mon nom personnel, au nom du Conseil Municipal et, au-delà, en celui de tous les Boulonnais, je prie Jacques LATOUR, son frère, Roselyne sa belle-sœur, Sophie sa nièce et Olivier son neveu, de recevoir les condoléances émues et sincères de tous ceux qui, avec eux, partagent le même chagrin de la perte d'un être cher.

Conformément à l'usage, une copie du présent hommage sera remise à la famille de Madame Maryse LATOUR ».

Depuis la disparition de Maryse, nous recevons quotidiennement des dizaines de témoignages d'affection et de tristesse. A chacun des repas, récemment organisés pour les aînés, son absence a été durement ressentie. La voix tant appréciée de cette personne discrète, qui nous prodiguait de judicieux conseils, s'est définitivement tue. Oui, la disparition de Maryse a créé un grand vide et je tiens à exprimer ici cette véritable douleur intense, que nous éprouvons et partageons avec sa famille.

(Minute de silence)

La **délibération n°2** concerne l'**approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 août 2007**. Y-a-t-il des remarques sur ce document ? Comme il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité.

La **délibération n°4** ayant pour objet le vote du **Budget Primitif 2008**, je cède la parole à M. Claude COUQUET.

**M. COUQUET** : Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

A la suite de notre dernière réunion de Conseil Municipal du 29 novembre consacrée, en partie, au Débat d'Orientation Budgétaire, je vais vous demander, ce soir, de vous prononcer sur le projet de Budget Primitif 2008, qui s'inscrit dans la logique des orientations débattues le mois dernier et formalisées dans les documents budgétaires soumis au vote.

Ce budget répond aux normes de présentation établies en 2006 pour les budgets de type M14, le budget annexe assainissement étant appelé également à être concerné par une réforme de type M4X, dès 2008.

Il s'agit, je vous le rappelle, des normes comptables d'écriture et de présentation des documents budgétaires.

Toujours à la recherche systématique d'une économie de coûts de fonctionnement, dont la maîtrise est une préoccupation constante majeure et récurrente afin d'optimiser la gestion des deniers publics, le budget se présente naturellement sous format CD ROM.

Le 13 décembre dernier, la Commission des Finances s'est réunie pour présenter les documents budgétaires, en éclairer la présentation et en faciliter la lecture.

Une note de présentation synthétique, accompagnée de différents graphiques à l'appui du texte, avec illustration des évolutions pluriannuelles et assortie de commentaires sur le fonctionnement, l'investissement ou encore la dette, a ainsi été distribuée en séance.

Voici en résumé, les principaux éléments à retenir de l'exercice budgétaire 2008 :

Le vote du Budget Primitif se fait cette année, avec **une anticipation exceptionnelle de 3 MOIS par rapport à l'exercice précédent.**

L'avancement du calendrier implique, à ce stade de la préparation budgétaire, une inconnue sur le montant précis des dotations de l'Etat, tout comme sur le niveau des bases fiscales. Le volet recettes de fonctionnement est ainsi constellé de nombreux points d'interrogation, que ce soit sur les dotations ou la fiscalité directe locale.

Les dotations de l'Etat, y compris la plus importante, la dotation forfaitaire, ne sont pas exactement connues, de même, les bases fiscales à la source de nos recettes doivent aussi être estimées à ce stade. Ces informations majeures seront connues au 1<sup>er</sup> semestre 2008 et feront

l'objet d'un traitement d'ajustement en décision modificative. Pour 2008, pour le moment, le choix s'est fait d'asseoir les prévisions de recettes sur une tendance relevant d'un optimisme prudent.

Chacun appréciera que, dans la loi de finances, il est régulièrement fait état d'un effort dit de péréquation, qui devrait se traduire par une redistribution des recettes au profit des communes défavorisées, via la dotation nationale de péréquation ou la dotation de solidarité urbaine. Mais dans les faits, il est prévisible que, tout comme pour l'année précédente, ces dotations ne progressent qu'insuffisamment.

En effet, quand l'Etat annonce une progression de 1,5% de la dotation forfaitaire, qui constitue à elle seule près de 20% des recettes de la commune, cette progression est bien faible par rapport à l'augmentation du taux d'inflation prévu à +1,8% approchant en fait vraisemblablement 2,1%, et surtout par rapport à l'indice d'évolution des dépenses communales constaté, qui lui se situe en progression à +3,9% lors de l'exercice courant (au lieu de +3,5%, il y a un an).

**Dans ce contexte de stagnation persistante des dotations, la Ville s'engage résolument sur une politique de forte modération de sa fiscalité,** en maintenant les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et celui de la taxe d'habitation inchangés par rapport à 2006 : la taxe d'habitation à 30,14%, la taxe foncière sur le bâti à 32,62%, la taxe foncière sur le non bâti à 67,08%.

Ces taux, après avoir faiblement évolué depuis 2002, n'ont pas changé depuis 2005.

Il en est de même pour le taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui reste stable à 8,79%.

En résumé, le budget de la Ville repose sur une hypothèse de stabilité des recettes. Et pour garantir l'équilibre de la construction budgétaire, la Ville poursuit et renforce sa volonté de maîtrise des coûts.

**Au final, l'équilibre général est respecté sur le périmètre consolidé de la Ville, hors budgets Obellianne et Assainissement qui fonctionnent de façon autonome : la couverture s'établit à un peu + de 287.923 Euros, en nette progression par rapport à 2006 ou elle se situait à 133.000 Euros.**

Le recours à l'emprunt se fixe à hauteur de 2.841.469 € ce qui permettra de stabiliser le taux d'endettement de la Ville, fortement influencé sur les derniers exercices par un niveau d'investissements important, en particulier ceux réalisés pour l'A.N.R.U. (Budget annexe G.P.V.) pour lesquels la Ville fait l'avance des travaux avant de percevoir les subventions et le retour du Fonds de Compensation de la T.V.A.

Passons maintenant en revue les faits majeurs sur chacun des budgets !

### **Sur le budget principal**

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de +1,76%, entre 2007 et 2008. Les recettes réelles de fonctionnement affichent, quant à elles, une progression de +1,82%.**

Plusieurs explications à cette croissance :

- les recettes provenant de la fiscalité directe locale devraient normalement progresser de +1,97%, sous l'impulsion de l'augmentation des bases fiscales et de la variation physique de ces bases. Le **maintien des taux de fiscalité directe locale au même niveau que ceux votés en**

2007 rend nécessaire le renforcement de la rigueur sur les postes de dépenses, en particulier celles de fonctionnement courant.

La fiscalité du fait de la commune reste donc très raisonnable, et c'est le moins que l'on puisse dire...

• les recettes sous la forme de dotations, subventions et participations, sont réévaluées à même assiette de + 1,77%. Certaines progressent comme la dotation forfaitaire de + 0,91% (pour un taux d'inflation officiel à +1.8% !), d'autres pourraient régresser, d'autres enfin sont appelées à disparaître, comme c'est le cas de la dotation globale de décentralisation, dite D.G.D. Bibliothèque.

**Les dépenses réelles de fonctionnement**, hors prélèvement, affichent une progression brute de + 2,49%, entre 2007 et 2008.

Si l'évolution 2006 à 2007 avait été marquée par l'effet du transfert de Nausicaa de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, l'année 2008 est marquée par une nouvelle réduction des dépenses à caractère général. **Elles font l'objet d'une action continue de maîtrise des coûts et seront déflatées de -1,94%, prolongeant ainsi la baisse 2006/2007 de -2,23%. La Ville s'efforce de compenser les augmentations nombreuses du coût des achats et des matières premières par une baisse sensible du niveau des dépenses.**

Le budget de charges de personnel est en progression en valeur nette de +4,1%. L'augmentation des dépenses de personnel résulte de la hausse des traitements et de la prise en compte des effets d'évolution d'échelons ou de grades.

On déplorera, sur le chapitre ressources humaines, l'annonce très récente du Gouvernement de mettre fin aux contrats C.A.E, Contrats Aidés, sans dispositif alternatif nouveau.

Les charges financières évoluent, en hausse de +3,7%. Depuis 18 mois, les taux d'intérêt augmentent de façon sensible et continue, et impactent fortement les comptes. La gestion active et annuelle de l'encours de la dette, menée avec la collaboration des partenaires bancaires, permet de contrebalancer les effets négatifs de la croissance des taux. Dans ce contexte, elle est devenue une véritable priorité dans la gestion financière communale.

L'an 2007 aura été marqué par 3 changements de périmètre majeurs sur l'exercice :

- **le transfert de gestion de Nausicaa et du parking souterrain Nausicaa :**

- **la prise en charge par la Ville du stationnement payant au sol ainsi que pour le parking souterrain Saint-Louis :**

La Délégation de Service Public stationnement payant doit aboutir, début 2008. En attendant, le budget annexe intitulé « **Budget Annexe n°10 PARKING SOUTERRAIN SAINT-LOUIS** » est maintenu.

- **la poursuite de la municipalisation des activités culturelles, qui étaient gérées par l'association LA VAGUE MUSICALE.**

Aucun changement de périmètre n'est prévu au titre de 2008.

Sur le budget d'investissement de la Ville, les projets sont variés et pour en illustrer les plus significatifs, on peut citer:

\* La création d'une Maison de la Petite Enfance sur le quartier DAMREMONT, avec un budget primitif 2008 de 800.000 Euros, pour une opération globale, à cheval sur 2008 et 2009, valorisée

à hauteur de 2.150.000 Euros. Les ressources complémentaires seront inscrites en parallèle des subventions obtenues des partenaires.

\* dans le domaine de l'enseignement, la rénovation des écoles continue : cour de récréation de l'école Curie, faux plafonds de l'école Eurvin, travaux dans les écoles Leuliette (70.000 Euros), Arago et Herriot.

\* Les actions dans le domaine social, comme la mise aux normes de logements (en particulier les logements à Jean Jaurès ou La Fontaine...) ou la rénovation du bâtiment de la Banque Alimentaire.

\* la Ville poursuit également son programme de subventions des opérations O.P.A.H. dans les secteurs Bréquerecque et Saint-Pierre et aide au ravalement de façades pour plus de 448.000 Euros.

\* Les investissements en faveur de la culture (plus de 1.000.000 Euros) pour contribuer à l'entretien des bâtiments culturels (Théâtre municipal, Salle de la Faïencerie) ou à la valorisation du patrimoine historique ou à l'entretien des édifices cultuels (église Saint-Nicolas [100.000 Euros], couverture de l'église Saint-François de Sales). On citera également le beffroi. La rénovation de la basilique Notre-Dame a commencé cette année. Des financements complémentaires, à hauteur de 670.000 Euros, sont prévus en complément des reports. Les travaux de réhabilitation des remparts continuent (300.000 Euros).

Les travaux de restauration d'œuvres d'art se poursuivent (sarcophage égyptien, tableau sur le martyr de Saint-Sébastien,...).

\* La poursuite du développement, avec des équipements en faveur de la jeunesse (centre de loisirs Dezoteux,...).

\* Un programme de renouvellement pluriannuel de l'architecture réseau et des équipements informatiques de la Ville (500.000 Euros dès 2008).

\* La création d'un columbarium au cimetière Ouest.

\* La rénovation du C.C.A.S. avec une enveloppe de 150.000 Euros.

\* Dans le domaine de la propreté urbaine, des investissements nouveaux comme l'acquisition d'une aspiratrice balayeuse de voirie dite « glouton » (95.000 Euros).

\* Les travaux au profit des espaces verts pour favoriser l'embellissement de la ville

\* Concernant les aménagements urbains, le niveau global des investissements avoisine les 2.000.000 Euros. Parmi les grosses opérations, on relève l'aménagement du boulevard Diderot (358.800 Euros), l'aménagement du boulevard Sainte-Beuve (250.000 Euros), la réfection de la voirie et du réseau de la Baraque de l'Empereur (100.000 Euros) ou la rue de la Tour d'Odre. Les opérations de rénovation de voirie seront détaillées en cours d'exercice.

\* Sur le plan sportif, le budget prend en compte la continuation des études et travaux sur le stade de la Libération pour les aménagements, suite à l'accession de l'U.S.B.C.O. à la Ligue 2 (450.000 Euros). Un budget de 80.000 Euros est prévu pour un local pétanque au Bois Farjon et

un autre de 60.000 Euros pour un club house au stade de la Légion d'Honneur.

### **Sur les principales opérations des budgets annexes,**

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**En section de fonctionnement,** les dépenses se composent, pour l'essentiel, de 156.000 Euros de frais financiers et de 156.402 Euros pour la mise à disposition de personnel, depuis le budget principal.

- **En section d'investissement,** les dépenses s'élèvent à 960.000 Euros (375.000 Euros pour l'assainissement de la rue Barbusse, 150.000 Euros pour un collecteur sur le site de l'ancien Abattoir, 100.000 Euros pour la maîtrise d'œuvre du bassin de stockage Navarin).

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE NAUSICAA**

- **Que ce soit en section de fonctionnement ou en section d'investissement,** les montants sont à zéro. Le transfert de Nausicaa à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 mais le budget est nécessaire en raison des soldes de flux 2007 jusqu'à extinction, à l'occasion du prochain budget supplémentaire.

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE OBELLIANNE**

**En Section d'investissement,** les montants correspondent à des écritures d'ordre et complètent les ressources basculées dans les reports pour la création de la maison Obellianne 2 ; 30.000 Euros sont par ailleurs inscrits en complément.

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE GRAND PROJET DE VILLE**

**En Section de fonctionnement,** les dépenses de la section sont composées de 186.056 Euros pour la gestion des services et de 485.000 Euros pour les charges financières liées aux emprunts prévisionnels. Les recettes participant à l'équilibre proviennent, entre autres, du budget principal de la Ville, à hauteur de 611.873,50 Euros.

**En Section d'investissement,** les dépenses d'investissement de ce budget annexe s'élèvent à 2.013.077 Euros et recouvrent entre autres :

- \* des frais d'études de coordination ou relatifs à la rénovation urbaine pour 290.000 Euros ;
- \* la poursuite de l'opération de réaménagement du quartier de Transition par la S.E.P.A.C. sur la phase 1 en secteur 1 amorcée en 2005, sur la phase 2 secteur 2 débutée également en 2005, ainsi que sur la phase 4 secteur 6 et sur la phase 5 secteur 4, pour plus de 1.578.334 Euros ;
- \* la poursuite du programme concernant l'espace multiculturel au Chemin Vert pour 72.000 Euros.

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE F.I.S.A.C.**

**En Section de fonctionnement,** les dépenses de la section sont composées de 40.111 Euros de subventions versées à des associations et organismes divers, et de 113.610 Euros de charges financières. Les recettes participant à l'équilibre proviennent, entre autres, du budget principal de la Ville, à hauteur de 129.000 Euros.

**En Section d'investissement,** les dépenses d'investissement de 195.000 Euros concernent essentiellement le plan de jalonnement (150.000 Euros) ou les aménagements urbains pour les handicapés.

#### **\* Sur le BUDGET ANNEXE GESTION du PARKING NAUSICAA**

Les montants sont à zéro. Le transfert du parking souterrain Nausicaa à la Communauté

d'Agglomération du Boulonnais est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 mais le budget est nécessaire en raison des soldes de flux 2007 jusqu'à extinction, à l'occasion du prochain budget supplémentaire.

**\* - Sur le BUDGET ANNEXE GESTION du PARKING SOUTERRAIN SAINT-LOUIS**

Ce budget couvre l'exploitation du parking en régie.

Au final, le budget de la Ville de Boulogne, le budget global fait ressortir un niveau consolidé de la section de fonctionnement de 25.719 K.Euros et un niveau en section d'investissement de 60.540 K.Euros.

Mes chers Collègues, je vous propose maintenant d'adopter ce budget, orienté vers la mise en œuvre des actions et opérations d'investissement résumées ci-dessus, pour les plus importantes, et destinées à accompagner le développement de la ville, tout en maintenant le cap d'une gestion rigoureuse des ressources, avec stabilité de la pression fiscale.

C'est, je le répète, un budget volontaire, un budget de résistance, face à des éléments extérieurs de plus en plus contraignants ; l'exercice est difficile mais nécessaire. Je vous propose également de féliciter les services financiers qui ont su s'adapter au calendrier contraignant imposé par les circonstances. Pour ma part, je les en remercie.

Néanmoins cet acte budgétaire fort reflète l'engagement de la Municipalité dans le sens de la satisfaction des besoins de la population bouloonnaise, au mieux des intérêts de chacun, en particulier du pouvoir d'achat de la population, tout en préparant l'avenir par une politique d'investissements ambitieuse.

**M. le Maire** : Merci M. l'Adjoint aux finances. Y a-t-il des interventions ?

**M. HONVAULT** : M. le Maire, vous avez fait un budget électoraliste, notamment en n'augmentant pas les impôts. Je vous remercie, au nom de nos concitoyens. La présentation du budget est synthétique et ne donne pas de détails extrêmement précis des opérations regroupées dans des chapitres aux intitulés généralistes. Cela limite forcément le débat. De plus, nous n'avons pas accès à la réalité des dépenses. Nous notons néanmoins la volonté de réduire les dépenses de fonctionnement. Toutefois, il appartient aux Elus de donner aux agents municipaux l'ensemble des moyens pour travailler. Le Budget Primitif est, en réalité, le reflet d'une situation financière difficile. Boulogne-sur-Mer est une ville trop endettée. L'encours par habitant est de 1.321 € largement supérieur à la moyenne nationale (1.042 €). La commune n'a plus la capacité d'augmenter les impôts. Comme je le rappelle depuis de nombreuses années, la pression fiscale atteint son niveau maximal et les Boulonnais sont surimposés. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 174 % pour la commune de Boulogne, alors qu'il ne devrait pas dépasser 66 %. Nous ne pouvons pas cautionner une telle pauvreté de la ville, qui est le résultat de 50 ans d'une même gestion politique, et ceci presque sans interruption. Alors des choix politiques sont à faire, de nouvelles orientations profondes doivent être prises afin de permettre l'enrichissement de Boulogne. La campagne des Municipales nous donnera l'occasion d'en préciser une partie.

**M. VADET** : Une question technique : au niveau des immobilisations de la Ville, n'y a-t-il pas un seuil minimum d'inscription ?

**M. COUQUET** : Oui.

**M. VADET** : De combien est-il ?

**M. COUQUET** : On le vote chaque année.

**M. VADET** : C'est pour récupérer un maximum de TVA. Nous votons donc le seuil minimum.

**M. COUQUET** : Il doit être de 500 €

**M. VADET** : Il a donc évolué avec le temps car il y a des inscriptions à 70 €

**M. COUQUET** : Ce sont, peut-être, des inscriptions antérieures.

**M. GENEAU** : Bien que ce budget primitif soit un budget de transition, en attendant les élections municipales, on constate qu'il est dans la lignée de l'année 2007. Comme on l'a dit lors de la précédente séance, il y a des avancées concernant la petite enfance, la jeunesse, le sport, les pratiques culturelles, la rénovation urbaine, le patrimoine et l'embellissement de la ville, le tout sans augmenter les taux d'imposition. C'est un bilan intéressant, qui vous aidera certainement pour les élections futures. Comme nous l'avons également signalé lors de la séance précédente, il y a un retard en matière de développement durable, même si la mairie montre l'exemple par de nouvelles installations permettant d'économiser l'eau et l'énergie. Comme vous le savez, un Grenelle de l'Environnement s'est récemment tenu. Il donnera ce qu'il donnera.

**M. le Maire** : Les taxes, pour le moment.

**M. GENEAU** : Néanmoins il symbolise un changement d'époque. Nous sommes passés de la culture du constat catastrophique concernant la planète à un débat sur des solutions. Boulogne et son agglomération ne peuvent rater leur entrée dans cette nouvelle ère, à la fois par intérêt pour son développement économique mais aussi parce que le développement durable est l'affaire de tous. Nous savons que vous n'êtes pas insensible à ce sujet, M. le Maire, mais il faut aller de l'avant. Il y a tellement à faire dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des déplacements et de l'urbanisme. Sachez que les Verts sont prêts à vous soutenir ! Pour vous encourager à prendre la voix du développement durable, nous voterons pour le Budget Primitif, qui nous est présenté, ce soir.

**M. le Maire** : Merci M. GENEAU. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Vous voulez répondre à l'attaque politicienne de M. HONVAULT, M. COUQUET ?

**M. COUQUET** : Il est vrai que l'encours de la dette est supérieur à la moyenne nationale mais cela reflète le dynamisme de l'investissement.

**M. le Maire** : M. HONVAULT a indiqué qu'il n'avait pas accès à la réalité des dépenses.

**M. HONVAULT** : Je pense qu'il serait bon que nous puissions, par exemple, avoir accès aux livres de comptes des associations subventionnées par la Municipalité. C'est une demande et non nécessairement un reproche.

**M. COUQUET** : La réalité des dépenses se trouve dans le compte administratif. De plus, chaque réunion budgétaire importante est précédée d'une réunion de la commission des finances, où des questions précises et techniques peuvent être posées.

**M. le Maire** : Merci M. GENEAU pour votre adhésion au vote de ce Budget Primitif. Il me semble normal, à quelques mois des élections municipales, que nous laissions la prochaine

Majorité mettre en place son programme. Il faut respecter le sens des élections et le choix des électeurs. Nous poursuivons les investissements engagés et nous voulons diminuer les coûts de fonctionnement (- 4 % en 2 ans, malgré des charges grandissantes, malgré des transferts de charges importantes). J'insiste sur la législation évolutive, notamment en ce qui concerne la fonction publique territoriale, les réformes des catégories (notamment, la réforme de la catégorie C) ; tout cela est directement supporté par les communes. Toutes les collectivités (c'est le cas de la Ville de Boulogne-sur-Mer) n'ont pas externalisé un certain nombre de missions. Il faut comparer ce qui est comparable. En outre, les villes moyennes ont de 20.000 à 50.000 habitants. Il n'est donc pas aisé de comparer une ville de 20.000 habitants à une autre de 45.500 habitants. Ce n'est pas la même chose, les charges ne sont pas les mêmes. Il nous est préférable de faire des compromis avec des villes d'une strate supérieure, puisque Boulogne-sur-Mer se trouve à la limite. Il est vrai que nous connaissons un endettement important mais il n'est pas récent. Aujourd'hui, nous nous transformons en banquier de l'Etat, en tout cas en banquier de l'A.N.R.U. Nous avançons sur le renouvellement urbain deux années de financement, qui nous seront en partie remboursées sur des taux de subventions importants. J'ajoute que la pression fiscale à Boulogne-sur-Mer n'a pas augmenté depuis trois ans. Evidemment, nous souhaiterions pouvoir investir davantage car nous avons beaucoup de projets. Nous agissons avec rigueur. Nous diminuons les dépenses de fonctionnement. De 1989 à 1995, l'endettement de la ville en euros constants est passé d'un peu plus de 27 millions d'euros à plus de 37 millions d'euros. De 2001 à 2006, il a évolué de 36 millions d'euros à moins de 31 millions d'euros. Reprenez l'historique des choses, M. HONVAULT, et vous verrez que ce n'est pas aussi caricatural que ce que vous avez voulu présenter ! Naturellement, ce Budget Primitif est un budget de prévision car il intervient au mois de décembre. Nous ne disposons pas de l'ensemble des indicateurs et notamment des montants des dotations de l'Etat. Nous savons néanmoins que ceux-ci seront en diminution. Pour autant, la vitesse de croisière est soutenue. Nous souhaitons poursuivre l'effort de modernisation, l'effort d'implantation de services publics dans nos quartiers et l'effort d'amélioration de l'image de la ville.

**M. VADET** : En tant qu'ancien Adjoint aux Finances, je tiens aussi à féliciter les services financiers. Je connais les demandes des autres Adjoints, la pression de tout le monde. Je trouve bien que le Budget Primitif 2008 soit voté en décembre 2007. Quant au fait que la Mairie avance, en quelque sorte, l'argent à l'Etat français, c'est peut-être aussi la condition sine qua non pour que l'Etat vous accorde le remboursement de la T.V.A. sur les grands projets, non ?

**M. le Maire** : Non. La machinerie administrative est fort compliquée. Il s'agit bien d'une avance de fonds. Les dotations budgétaires doivent être votées avant d'être intégrées dans les financements de l'A.N.R.U. Le décalage est d'un an et demi à 2 ans avec le F.C T.V.A. qui nous reviendra au bout de deux ans. Avant tout, le préfinancement est assumé par les collectivités. C'est un constat, depuis le début du G.P.V. Cela est assez lourd pour une collectivité de s'engager à un tel niveau. Je précise que, sur l'ensemble de la période, il s'agit d'un programme général dépassant les 130 millions d'euros. Je vous propose maintenant, chers Collègues, de voter la délibération n°4.

**M. le Maire** : Y a-t-il des oppositions ? Il y en a 3. Y-a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Le Budget Primitif 2008 est donc adopté à la majorité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

La ***délibération n°5*** concerne la ***détermination des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2008***, qui n'ont pas évolué depuis l'an dernier.

**M. COUQUET** : Les taux de la fiscalité directe locale sont les suivants :

- 30,14 % pour la taxe d'habitation ;
- 32,62 % pour le foncier bâti ;
- 67,08 % pour le foncier non bâti.

**M. le Maire** : La délibération n°13 a pour objet les travaux en régie de l'exercice 2007. Ils s'élèvent à la somme de 721.298,80 € Les travaux en régie permettent de comptabiliser les dépenses en investissement et de récupérer la T.V.A.

**M. COUQUET** : La T.V.A. est récupérée dans une période de 2 ans ½ à 3 ans. C'est intéressant.

**M. HERENGUEL** : Ce serait bien de procéder de la même manière pour l'eau.

**M. le Maire** : Ce serait bien mais le contexte n'est pas le même.

La *délibération n°23* concerne le *ramassage des animaux domestiques errants par la S.A.R.L. Opale Capture Environnement*.

**M. VADET** : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, M. le Maire, je voudrais lire le texte de la lettre que j'ai envoyée, le 29 septembre 2007, à M. le Procureur de la République.

**M. le Maire** : Je n'y suis pas opposé.

**M. VADET** : J'ai été mis en garde à vue et je ne désire pas y retourner pour des faits que je n'aurais pas commis ou simplement pour des faits délictueux que j'aurais connus et que je n'aurais pas dénoncés à l'autorité judiciaire. Je vous lis la lettre : « M. le Procureur de la République, M. Jérémy MARION, ancien Vice-Président de la S.P.A. du Boulonnais, et M. Didier LEUILLET, ancien salarié de la S.P.A. du Boulonnais, ont créé une S.A.R.L. nommée Opale Capture Environnement. Opale Capture Environnement a fait parvenir aux communes des environs de Boulogne, un projet de convention et une copie d'une convention de M. MARION, au nom de la S.P.A. du Boulonnais, quand il était Vice-Président de cet organisme, en charge de la collecte des animaux errants. Avec ce projet de convention, Opale Capture Environnement a joint une série de documents dont un agrément de transports d'animaux. Cet agrément de transports d'animaux est sans objet depuis le 14 novembre 2005, car la S.P.A. a réformé le véhicule Renault, l'a vendu et en a acheté un autre en remplacement. Cet agrément de transports d'animaux a été dérobé à la S.P.A. De plus aucune des trois personnes citées ne travaillent, depuis le 31 juillet 2007, à la S.P.A. du Boulonnais. L'utilisation de l'agrément de transports d'animaux par Opale Capture Environnement constitue une utilisation frauduleuse d'un document émis par l'Etat Français dans le but de faire croire aux mairies qu'Opale Capture Environnement possède un agrément de transports d'animaux et de prendre ainsi à son compte la clientèle de la S.P.A. En conséquence de quoi, au nom de la S.P.A. du Boulonnais, je dépose plainte pour vol de documents appartenant à la S.P.A. du Boulonnais, utilisation frauduleuse de documents officiels périmés, avec utilisation du nom de la S.P.A. du Boulonnais ». C'est la lettre, que j'ai adressée à Monsieur le Procureur de la République, le 29 septembre 2007, suite à la communication du dossier de la mairie de Maninghen. Avec votre accord, M. le Maire, je suis allé voir, ce matin, le dossier déposé dans vos services. L'autorisation de transports d'animaux a été fournie en bonne et due forme. Par contre, dans le dossier remis à la Ville de Boulogne, on y trouve des documents émis en 2001 et qui concernent la S.P.A. du Boulonnais et non Opale Capture Environnement, puisque cette société n'a été créée qu'en octobre 2007. J'ai fait part de mes remarques au service concerné qui doit vérifier si ces documents peuvent légitimement

figurer au dossier. A mon avis, je ne le crois pas car ils ne concernent pas Opale Capture Environnement mais la S.P.A. du Boulonnais. Enfin, indépendamment de ces problèmes de légalité, si l'Assemblée vote la délibération n° 23, je voudrais faire une autre observation. Quand un animal se trouve en danger, il est mené soit chez le vétérinaire le plus proche du lieu de capture, soit chez le vétérinaire de garde au moment de la capture. Jusqu'à maintenant, les frais vétérinaires engagés étaient payés par la Mairie. La Ville a le pouvoir de récupérer les sommes engagées auprès des propriétaires des animaux concernés, lorsqu'ils sont identifiés. Il faut donc indiquer ceci : « les soins sont payés par la Ville de Boulogne, à charge pour elle de recouvrer la somme ».

**M. le Maire** : Oui.

**M. VADET** : Je voudrais évoquer un autre problème, au sujet des oiseaux sauvages. J'ai écrit, il y a un an, à M. le Directeur des Services Vétérinaires pour connaître l'éventuelle existence d'un centre de soins agréé dans la région Nord – Pas-de-Calais. Je n'ai pas eu de réponse. J'aimerais savoir si la Municipalité a écrit à M. le Directeur des Services Vétérinaires pour connaître le centre de soins agréé pour les mouettes et les goélands.

**M. le Maire** : Ce que vous évoquez, M. VADET, concerne un litige qui vous oppose à la personne que vous avez citée. Nous avons l'obligation légale d'appliquer les dispositions du code des marchés publics. Une société a répondu. Vous avez pu consulter des documents. La régularité de la procédure engagée par la Ville est évidente. Tout a été fait légalement. Alors pour le reste, il s'agit d'un litige d'ordre privé et qui ne saurait nous engager.

**M. SCHOUTEDEN** : Les pièces demandées dans le cadre de l'appel à concurrence, ont été délivrées soit par le Ministère de l'Environnement, soit par la Préfecture. Nous avons notamment demandé un certificat de capacité de capture d'animaux, un agrément de transports d'animaux et une homologation du véhicule servant à transporter ces animaux. Toutes ces pièces ont été fournies par la société concernée. Le certificat de capacité du gérant date du 4 février 2002, l'agrément de piégeur du 7 mai 2007, l'autorisation de transport du 17 octobre 2007 et l'homologation du véhicule a été délivrée le 17 octobre 2007. Quant à la L.P.A. de Calais, où sont conduits les oiseaux sauvages, en ma qualité de salarié d'EDEN 62, je confirme que nous y menons également les animaux que nous trouvons blessés sur les sites naturels. Il n'y a donc là aucun problème.

**M. VADET** : Les informations fournies sont intéressantes mais la question n'est pas là. Pour soigner des animaux sauvages dans un établissement, il faut qu'il y ait des personnes possédant un certificat de capacité. L'autorisation d'ouverture d'un tel établissement est subordonnée, entre autres, à la présentation de la liste des personnes titulaires du certificat de capacité pour prodiguer les soins aux animaux. Quand tous les documents indispensables sont présentés, le Directeur des Services Vétérinaires délivre un numéro d'agrément. Alors ma question est la suivante : les Services Vétérinaires du Pas-de-Calais ont-ils délivré un numéro d'agrément à la LPA de Calais ?

**M. le Maire** : C'est un centre référencé.

**M. VADET** : La dernière fois que j'ai téléphoné aux Services Vétérinaires, ils m'ont dit que ce centre n'avait pas d'agrément, mais je n'ai jamais réussi à obtenir une réponse écrite des services de l'Etat.

**M. SCHOUTEDEN** : Les personnes de la L.P.A. de Calais ont le certificat de capacité exigé.

**M. le Maire** : Nous nous tournerons donc vers les services de l'Etat.

**M. SCHOUTEDEN** : J'ajoute que le ramassage des animaux domestiques errants relève de la responsabilité du Maire, contrairement à la capture des animaux sauvages.

**M. le Maire** : Heureusement !

**M. SCHOUTEDEN** : Nous capturons donc les animaux sauvages, en notre qualité d'amis des animaux. Nous avons été interpellés, à plusieurs reprises, au sujet de goélands blessés et malheureusement aucune société ou association n'a accepté de se déplacer bénévolement. Chaque fois, des rémunérations ont été exigées. Nous avons donc indiqué, dans la délibération n°23, que les animaux sauvages capturés seraient conduits à la L.P.A. de Calais, moyennant le remboursement des seuls frais de transports.

**M. le Maire** : Tout cela a été intégré dans le marché.

**M. VADET** : Etes-vous d'accord, M. le Maire, pour modifier la phrase de la délibération que j'ai évoquée, il y a quelques instants ?

**M. le Maire** : Oui.

La *délibération n°27* a pour objet *l'assainissement du quartier du Chemin Vert*. Il s'agit d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour les travaux d'assainissement prévus dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier. Les travaux envisagés contribueront à la lutte contre les inondations et à la limitation de la pollution de la Liane. C'est du développement durable. Nous pensons la totalité de l'aménagement urbain, notamment avec le souci d'améliorer l'environnement. Il faut être conscient du fait que le développement durable a un coût (3.550.000 € H.T.). Il y aura une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**M. VADET** : On sépare définitivement les eaux usées des eaux pluviales.

**M. le Maire** : Absolument.

La *délibération n°36* est relative à la *signature d'une nouvelle convention « Opération Intégrée » de l'Etablissement Public Foncier sur le quartier du Chemin Vert*. Il s'agit pour nous de suspendre définitivement la convention précédente et d'en resigner une autre, dans des conditions plus avantageuses.

**M. LENGAGNE** : Hier soir, une convention entre l'E.P.F et la C.A.B. a également été votée.

**M. le Maire** : *Prise de participation de la S.A.I.E.M.B. de Boulogne dans le capital d'une société commerciale*. Tel est l'intitulé de la *délibération n°38*. C'est une technique nous permettant d'allier les compétences et les modalités d'interventions de partenaires opérationnels. Tout cela est une facilité juridique restant sous le contrôle de la S.A.I.E.M. et donc de la Ville, puisque nous y avons des représentants.

**M. VADET** : La répartition du capital serait de 40 % pour la S.A.I.E.M. et de 40 % pour PALM

PROMOTION. La répartition des postes d'administrateurs est donc au prorata du capital.

**M. le Maire** : C'est effectivement équivalent.

**M. VADET** : Notre responsabilité est bien engagée à hauteur du capital, n'est-ce pas ?

**M. le Maire** : Oui.

La *délibération n°40* traite de l'*A.N.R.U. (Quartier de Transition : création d'un équipement culturel)*. Cet équipement culturel complétera la zone commerciale et la zone sportive. Il sera composé d'une salle de spectacles et de petites salles de réunions. Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 1.766.000 € H.T., le Conseil Régional apportant une participation financière de 1.501.000 € (85 % du coût H.T. du projet).

**M. VADET** : Le personnel qui s'occupera de ce magnifique équipement culturel sera-t-il issu d'autres petits équipements culturels ?

**M. le Maire** : Il y aura un redéploiement du personnel.

**M. ALLAN** : Il y aura un redéploiement du personnel dans des proportions variant entre 70 et 80 %. Je pense surtout à la programmation, à l'accueil, au secrétariat.

**M. le Maire** : Dans la *délibération n°41 (A.N.R.U. : phase III ; appel d'offres ouvert européen)*, il s'agit de travaux d'infrastructures et réseaux divers, d'aménagement des places, voies publiques, mails et cœurs d'îlots du quartier Transition). C'est une véritable démarche environnementale. La collecte des ordures ménagères se fera avec des bacs enterrés. Les poubelles ne seront plus visibles et il y aura une collecte sélective.

La *délibération n°42* est relative à la *rénovation urbaine (avenant n°2 à la convention pluriannuelle du 11 octobre 2004)*. Le bâtiment D fera l'objet d'un remodelage. Les bâtiments E et Z seront concernés par une opération de démolition-restructuration. Le bâtiment Y comprenant 40 logements dégradés sera démoli.

**M. VASSAL** : Le bâtiment W a été rasé.

**M. le Maire** : Les bâtiments K, L et W, qui étaient parallèles, ont cédé la place à un grand espace vide. Nous y poursuivons la construction du nouveau Transition. On y trouvera l'équipement culturel, l'équipement commercial et des logements dont certains seront, peut-être, en accession à la propriété. Nombreuses sont les personnes attachées à leur quartier et qui souhaitent devenir propriétaires de leur logement. Nous essaierons d'y créer de l'accession sociale.

La *délibération n°43* est relative à la *désignation de représentants de la Ville de Boulogne-sur-Mer au sein de l'association « 1909 – 2009, restauration de la statue du Général San Martin à Boulogne-sur-Mer – amitié France – Argentine »*.

**M. ALLAN** : Nous avons été contactés par l'un des clubs du Rotary de Boulogne, qui est en contact avec des clubs du Rotary en Argentine. Les responsables souhaitent trouver des financements privés, pour la restauration de la statue du Général San Martin à Boulogne. Cette restauration serait l'un des événements importants de l'année 2009. Je ne dis pas que la Ville n'y

participera pas financièrement mais il faut saluer l'initiative du club bouloonnais. Maintenant le projet est lancé ; le responsable du club se rendra en Argentine, en avril 2008, pour le concrétiser. Deux ou trois restaurateurs ont déjà remis leur devis. Il faut espérer que ce projet aboutisse.

**M. le Maire** : Je tiens beaucoup aux liens unissant Boulogne à l'Argentine

Dans la *délibération n°48*, il s'agit *d'actions d'animation du patrimoine (demande de subventions)*. Ce sont de belles réalisations menées par l'équipe de Frédéric DEBUSSCHE. Les dépliants édités sont de bonne qualité et il y a régulièrement des publications nouvelles. Une action spécifique sera menée autour des buildings du boulevard Gambetta.

**M. ALLAN** : Ce sont des buildings de qualité avec du beau mobilier datant des années 1960-1970.

**M. LENGAGNE** : Pouvez-vous m'expliquer pourquoi, lorsqu'il s'agit de faire une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, on la met au taux maximum, tandis que, quand il s'agit de demander une aide financière à l'Etat, on la plafonne à 50 % ? J'aimerais qu'il y ait un traitement plus égalitaire pour les demandes de subventions.

**M. ALLAN** : Le taux maximum de l'Etat est à 50 %, le taux maximum de la C.A.B. n'est pas à 50 %.

**M. le Maire** : On peut vous donner plus de précisions.

**M. LENGAGNE** : On règlera cela à l'amiable !

**M. le Maire** : Vous pouvez porter le taux maximum, toujours plus haut !

Nous sommes arrivés au terme des délibérations pour cette ultime réunion du Conseil Municipal de l'année 2007 et également de ce mandat. Aussi, je tiens à exprimer à l'ensemble des Collègues élus, bien sûr aux Collègues du groupe majoritaire, qui m'ont accompagné, tous mes remerciements pour leur implication, leur action. Je souhaite également remercier les services municipaux, qui effectuent un travail quotidien remarquable. Au gré des réformes réglementaires, budgétaires, des aléas techniques, de l'instabilité juridique, ils ont à cœur de faire en sorte que la plus belle des entreprises soit celle de la Ville de Boulogne car elle répond à l'intérêt général de la population. La Ville essaie de répondre au mieux à des exigences de plus en plus nombreuses, variées et difficiles à suivre. Je souhaite aussi dire à l'Opposition, que ses Membres ont joué leur rôle d'Elus. Nous sommes tous des Elus représentant les intérêts de la population bouloonnaise. Je le dis particulièrement en votre direction M. HONVAULT, même si je vous titille parfois, mais c'est un jeu auquel quelquefois nous apprécions de nous soumettre. Je le dis parce que vous êtes légitime dans votre mission. Les Elus bouloonnais ont le droit à cette légitimité. Ils ont le droit d'exprimer normalement ce qui relève de leur mission. L'attractivité de la ville est grandissante, grâce à l'effort continu du Maire et de son équipe. Il y a même des gens d'Hardelot qui viennent chez nous. C'est peut-être pour cette raison que vous votez contre le budget, parce que nous en faisons trop et nous attirons beaucoup de gens, y compris d'Hardelot ! En tout cas, merci et bonnes fêtes de fin d'année à tous !

\*  
\*      \*

Les délibérations n<sup>os</sup> 1 à 3, 13 à 34 ont été adoptées à l'unanimité : 37 voix pour.  
Les délibérations n<sup>os</sup> 4 à 12 ont été adoptées à la majorité des suffrages exprimés : 3 voix contre,  
34 voix pour.

\*  
\*       \*

La séance commencée à 19 h 00, s'est achevée à 21 h 00.

Le secrétaire de séance

Claude COUQUET